



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 26 février 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 22 janvier 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* URBANISME

- Acquisition des parcelles cadastrées AB 95/96/97/100/1004 et AC 143 et 255 appartenant aux consorts Robic

Le Conseil municipal décide d'acquérir les parcelles nommées ci-dessus et situées à l'arrière du château et de la Coulée des douves au prix de 89 500 € net vendeur, les frais d'acte revenant à la Commune. La surface globale en cause représente 3ha 37a 97ca.

- Lotissement des Jardins - Échange de 49 m² avec M. Bressand

Afin d'améliorer la découpe du lot n°2, M. Bressand a accepté d'échanger avec la Commune 49 m² entre les parcelles cadastrées AB 173 (appartenant à M. Bressand) et AB 175 (Commune).

Le Conseil municipal approuve l'échange. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

- Lotissement des Jardins - Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat d'Énergies du Maine-et-Loire (SIEML) - Modification des montants par le SIEML

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise à la séance précédente

Les coûts annoncés sont modifiés comme suit : 9 437,71 € HT pour l'extension du réseau basse tension à l'intérieur du périmètre du lotissement ; 16 376,11 € HT pour l'extension du réseau de basse tension externe au périmètre ; 8 215,72 € TTC pour le génie civil télécommunications ; 7 700,61 € TTC pour le matériel et la pose de l'éclairage public et 81,92 € TTC pour son contrôle de conformité soit la somme totale de 41 812,07 €.

Le SIEML prend à sa charge 16 898,19 €. Il reste donc à la commune 24 913,88 € qui sont répartis ainsi : 8 915,63 HT pour les réseaux, 7 782,53 € TTC pour l'éclairage public et 8 215,72 € TTC pour le génie civil télécom. Cette estimation comprend une plus-value de 677,76 € pour terrains rocheux à 64,91 € le m³. Cette somme sera ajustée après constat du déroulement du chantier.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil à conclure cette convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML.

- Lotissement des Jardins - Passage du réseau d'assainissement sur la parcelle AB 709 - Création d'une servitude

Monsieur le Maire expose que pour éviter la pose d'une pompe de relevage coûteuse, un accord a été trouvé avec M. et Mme COCHARD pour permettre le passage du réseau d'assainissement du lotissement des Jardins en gravitaire.

Les élus autorisent le Maire à signer l'acte, les frais revenant à la Commune.

- Lotissement des Jardins - Fixation du prix de vente

Les élus décident des prix suivants :

lot n°1: 3 594,50 € TTC
lot n°2: 29 000,00 € TTC
lot n°3: 34 000,00 € TTC
lot n°4: 26 500,00 € TTC
lot n°5: 26 500,00 € TTC

Ils chargent Monsieur le Maire de signer les actes afférents au lotissement des Jardins en l'étude de Maître Delorme à Cholet.

* FINANCES

- Demande de subvention du Collège Lycée Notre-Dame de Vihiers - Association sportive

Le Conseil municipal refuse de verser une subvention au profit de l'association sportive du collège lycée Notre-Dame de Vihiers qui avait fait une demande pour la prise en charge des déplacements lors des compétitions sportives.

- Demande de tarif particulier pour la location de la MCL - Association "Solidarité La Tour Humanitaire"

Le Conseil municipal décide d'accorder le tarif d'association vezinaise (115 € au lieu de 330 €) pour l'organisation d'un thé dansant le 23 août 2015.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2013 – budget principal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2013.

• FONCTIONNEMENT

Recettes	1 074 951,13 €
Dépenses	<u>846 692,21 €</u>
Résultat de l'exercice 2013	228 258,92 €
Résultat antérieur reporté	0,00€
Résultat de clôture	228 258,92 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	- 118 039,64 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 109 634,59 €</u>
Résultat de l'exercice 2013	- 8 405,05 €
Dépenses	<u>399 151,84 €</u>
Recettes	390 746,79 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2013 est donc de 110 219,28 €.

- Affectation et reprise des résultats

Le résultat de la section de fonctionnement sera reporté pour la totalité des 228 258,92 € en investissement à l'article 1068. Le déficit reporté de la section d'investissement de 118 039,64 € sera imputé à l'article D001.

- Décision modificative n°1 - Budget principal 2014

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de passer la décision modificative suivante pour permettre notamment d'intégrer les résultats de l'année 2013 que le Conseil vient de constater :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
D 67 : Charges exceptionnelles		3 008,00 €
D 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		3 008,00 €
R 77 : Produits exceptionnels	3 008,00 €	
R 773 : Mandats annulés sur exercice extérieur	3 008,00 €	
D 011 : Charges à caractère général		+ 10 000,00 €
D 60612 : Électricité		+ 2 000,00 €
D 6155 : Entretien et réparations de terrains		+ 1 000,00 €
D 61522 : Entretien et réparations de bâtiments		+ 4 000,00 €
D 6155 : Entretien matériel roulant		+ 1 000,00 €
D 6262 : Frais de télécommunications		+ 2 000,00 €
D 023: Virement à la section d'investissement		- 10 000,00 €
TOTAL	3 008,00 €	3 008,00 €

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
INVESTISSEMENT		
R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 228 258,92 €	
R 1641: Emprunt en euros	- 94 000,00 €	
R 021: Virement de la section de fonctionnement	- 10 000,00 €	
D 001 : Résultat d'investissement reporté		+ 118 039,64 €
D 205 : Concessions et droits similaires, logiciels		+ 2 000,00 €
D 21-100 : Immobilisations corporelles – Opération 100		+ 100 000,00 €
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		+ 100 000,00 €
D 21-300 : Immobilisations corporelles – Opération 300		- 95 780,72 €
D 2112-300 : Terrains de voirie – Opération 300		- 95 780,72 €
TOTAL	124 258,92 €	124 258,92 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier et du compte administratif 2013 - Budget annexe lotissements

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et le compte administratif de M. le Maire de l'exercice 2013.

• FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture	754 805,25 €
Résultat antérieur reporté	<u>470 514,31 €</u>
Résultat de l'exercice 2013	284 290,94 €
Dépenses	<u>530 090,09 €</u>
Recettes	814 381,03 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	- 434 660,39 €
Résultat antérieur reporté	<u>- 491 433,37 €</u>
Résultat de l'exercice 2013	56 772,98 €
Dépenses	<u>434 660,39 €</u>
Recettes	491 433,37 €

En ne tenant pas compte des opérations d'ordre qui ne sont pas des opérations de trésorerie, l'excédent réel de l'exercice 2013 est donc de 320 144,86 €.

- Affectation et reprise des résultats

Les résultats en fonctionnement et en investissement de 2013 sont reportés en 2014, soit 754 805,25 € à l'article R002 et 434 660,39 € à l'article D001.

- Budget annexe lotissements : Vote du budget primitif 2014

Après vote unanime des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

• En **fonctionnement**, à la somme de 1 264 660,39 € répartie comme suit :

En recettes: 9 855,14 € en vente de terrains,

754 805,25 € d'excédent de fonctionnement reporté,

500 000 € en variation de stocks;

En dépenses : 540 000 € en travaux de viabilisation hors SIEML,

200 000 € en travaux de viabilisation gérés par le SIEML (électricité, éclairage, télécom),

40 000 € en études,

50 000 € en frais accessoires et, 434 660,39 € en variation de stocks ;

• En <u>investissement</u>, à la somme de 934 660,39 € répartie comme suit :

En recettes: 500 000 € d'emprunt,

434 660,39 € en variation de stocks;

En dépenses : 500 000 € en variation de stocks,

434 660,39 € en déficit d'investissement reporté.

* INTERCOMMUNALITÉ

- SIEML - Versement d'un fonds de concours - Mise aux normes de l'éclairage public rue Pierre Perrier

Pour ces travaux, un fonds de concours de 244,99 € HT sera versé au SIEML.

* QUESTIONS DIVERSES

- Rythmes scolaires

Le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) a transmis son accord pour l'emploi du temps tel qu'il a été décidé lors du dernier conseil municipal, suite à la concertation avec toutes les parties.

- Rencontre avec le Conseil Général

Une rencontre a eu lieu le 12 février dernier avec des représentants du Conseil Général. Deux sujets ont été abordés.

D'abord, s'agissant de la RD 960 entre Vezins et Coron, des études sont actuellement menées pour créer une voie parallèle à la route existante, côté "La Maison Neuve" et "L'Oisellerie" à destination des véhicules lents type engins agricoles, deux-roues ou véhicules sans permis. Une voie sera également créée à partir du rond-point existant à la sortie de Vezins pour accéder au chemin des "Touches" de l'autre côté de la RD 960. Les travaux font partie du programme approuvé allant jusqu'à 2018. Ils devraient donc être réalisés avant 2019.

Ensuite, des travaux vont être prochainement réalisés sur la rocade au niveau du rond-point côté La Tourlandry. Il s'agit de créer deux bretelles d'entrée et de sortie pour aller vers Coron et en venir. Les trajets Coron-La Tourlandry en seront ainsi facilités notamment pour les poids lourds.

- Lotissement des Jardins - Consultation - Travaux VRD

Suite à l'analyse des trois offres reçues, l'entreprise Bouchet de Vezins est la mieux disante avec une note de 10/10 au niveau technique et pour le critère prix. Le marché pour les travaux VRD lui est donc attribué pour un montant de 44 836,75 € HT.

- Location de la Paroisse Sainte-Marie des Sources de l'Èvre

La Paroisse a informé la Commune de sa décision de laisser la location exclusive de l'ex-salle Saint-Pierre. Cette salle va donc pouvoir retrouver son ancienne vocation associative à compter du mois de mai 2014.

- Copieur à la mairie

Le contrat de location/maintenance du copieur actuel de la mairie arrive à terme en avril. Une consultation a donc été menée auprès de plusieurs prestataires. Les élus choisissent la proposition de SBS pour la location d'un copieur avec contrat de maintenance associé pour une durée de 5 ans.

- Ordinateurs à l'école publique de l'Èvre

L'école a demandé le remplacement de 6 PC par 4 ordinateurs fixes et 2 portables. Lors de la consultation, la question a été soulevée entre l'achat du matériel ou sa location.

Les élus tranchent en faveur d'une location sur 3 ans, plus coûteuse mais qui permettra de changer régulièrement ces outils de travail et de ne plus connaître la situation actuelle d'un fonctionnement avec des PC plus qu'obsolètes.

À terme, le même système devrait être appliqué avec les ordinateurs de la mairie.

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Cédric VAN VOOREN